

Présents : Mme Drucker-Godard (Rectrice), M. Guilbault (Secrétaire Général), Mme Beynet (DRRH), Mme Caristo, Mme Labarre, Mme Soulié (pour l'administration), M. Terrien (IA-DASEN 23), M. Cutillas (IA-DASEN 19), Mme Orlay (IA-DASEN 87), les représentants des organisations syndicales.

Les organisations syndicales procèdent à la lecture des déclarations liminaires.

Réponse apportée par Mme la Rectrice : elle commence par nous indiquer qu'il n'y aura pas de destruction des moyens d'enseignement dans le 2D l'année prochaine.

Dans le 1D, la répartition des suppressions s'est faite de telle façon à ne pas dégrader le taux d'encadrement, en prenant en compte la ruralité et à ne pas dégrader les conditions d'enseignement. Elle nous assure que les moyens seront pérennes, inscrites dans le temps. Elle indique que la dotation sera suffisante pour permettre la création des groupes de niveaux ; l'administration a appelé chaque établissement pour s'assurer que les DGH de chaque établissement puisse permettre ces créations. Elle nous dit ne pas avoir de retours négatifs des collègues sur les DGH.

Dans l'Académie, les 3 heures d'autonomie ont été maintenues, ce qui est loin d'être le cas dans toutes les académies. L'hétérogénéité des niveaux est nécessaire, lorsqu'elle est trop importante, elle ne permet pas de faire avancer la classe. Les groupes à 15 ne seront que pour les élèves en grande difficulté.

Sur les départs à la retraite progressive, elle assure qu'il n'y aura pas de blocage, que l'administration essaiera d'accompagner au maximum les demandes.

Transformation des PIAL en PAS : intervention de M. Rousseau, conseiller technique de la Rectrice pour l'ASH. Il n'y aura pas de déploiement de PAS sur les départements de l'académie de Limoges à la rentrée 2024. Il indique travailler sur des bilans des PIAL avec les coordonnateurs PIAL.

Pour le 1D, la suppression ne doit pas mettre à mal la scolarisation des TPS, mais semble rendre difficile la limitation à 24 en GS, CP et CE1 surtout en Haute-Vienne.

Evolution des moyens d'enseignement :

Premier degré : - 34 moyens d'enseignement (- 42 ETP en plafond d'emplois, + 8 ETP en schémas d'emplois)

Second degré : - 28 ETP en plafond d'emplois, + 28 ETP en schémas d'emplois (stabilité des moyens d'enseignement)

Personnels administratifs et de laboratoire : - 2 emplois administratifs en EPLE

Mesures de rentrée vie de l'élève : - 2 CPE

Renforcement des moyens d'accompagnement des élèves, au national : + 3 000 emplois d'AESH à la rentrée 2024

1. Moyens d'enseignement du 1^{er} degré

L'Académie de Limoges perd 743 élèves à la rentrée 2024 : - 175 en Corrèze, - 99 en Creuse, - 469 en Haute-Vienne.

L'angle de travail de l'administration a été l'évolution du P/E sur différentes périodes, la stabilité (voire l'amélioration du P/E)

Nous intervenons pour indiquer que des écoles qui ont des moyennes de 21 élèves par classe estiment (pour la plupart) avoir des conditions idéales d'apprentissage pour les élèves et ne comprennent pas de fait être dans les situations à examiner en termes de fermeture.

L'ensemble des organisations syndicales vote contre cette proposition de répartition de la dotation entre nos 3 départements.

2. Moyens d'enseignement du 2nd degré

L'académie de Limoges « perd » 250 élèves dans le second degré à la rentrée 2024.

Nombre moyen d'élèves par division pour la rentrée 2024 :

Collège : 24.8

Lycée GT : 30.6

Lycée pro : 16.9

SEGPA : 13.5

STS et assimilées : 16.1

CPGE et assimilées : 29.4

Expérimentation sur les prépa lycée, à raison d'un établissement par département.

Groupes de niveaux et évolution démographique sur les LP à financer : 21 moyens sont pris sur la suppléance pour ce financement. L'heure de soutien est amenée à disparaître à la rentrée 2024.

Réserve de 1 000 heures ventilées en 550 heures poste, 450 en HSA.

Pour les collèges et SEGPA : +14.5 ETP et + 4.60 ETP transformés en HSA

Pour les LP : + 14 ETP et + 7.20 ETP transformés en HSA

Pour les Lycées GT : - 7.5 ETP et – 11.8 ETP transformés en HSA

Vote sur les dotations de moyen d'enseignement 2nd degré : l'ensemble des organisations syndicales se prononce contre.

3. Carte des formations rentrée 2023 pour régularisation et rentrée 2024 pour complément

L'ensemble des organisations syndicales se prononce en abstention.

4. Sections sportives rentrée 2024

L'ensemble des organisations syndicales s'abstient.